

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00179  
Numéro SIREN : 440 737 955  
Nom ou dénomination : 2 R IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011282



**B. CONSULTING.**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE**

**EXERCICE AU 30/06/2020**

Le contenu de ce rapport est joint à la présente par simple référence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

**Sas 2 R IMMO**  
2839, Avenue de la Résistance  
83000 TOULON

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2020 (18 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	13		13	0,00	27 500	17,96
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13</b>		<b>13</b>	<b>0,00</b>	<b>27 500</b>	<b>17,96</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 981 524		1 981 524	97,91	66 000	43,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 575		16 575	0,82	33 886	22,13
. Autres	25 719		25 719	1,27	25 719	16,79
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance					44	0,03
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 023 818</b>		<b>2 023 818</b>	<b>100,00</b>	<b>125 649</b>	<b>82,04</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 023 831</b>		<b>2 023 831</b>	<b>100,00</b>	<b>153 149</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (18 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 40 000 )	40 000	1,98	40 000	26,12
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 071 394	-102,34	-2 018 564	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 576 356</b>	<b>77,89</b>	<b>-52 829</b>	<b>-34,49</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-455 037</b>	<b>-22,47</b>	<b>-2 031 394</b>	<b>N/S</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	38 637	1,91	41 275	26,95
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 945 765	96,14	1 809 553	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 040	2,37	123 501	80,64
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	18 914	0,93	18 914	12,35
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	85 228	4,21		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	330 254	16,32	11 000	7,18
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 030	0,59	180 300	117,73
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>2 478 868</b>	<b>122,48</b>	<b>2 184 542</b>	<b>N/S</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 023 831</b>	<b>100,00</b>	<b>153 149</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2019 au 30/06/2020 (18 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (18 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			28 354	100,00			28 354	N/S
Autres produits					1	100,00	-1	-100,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>28 354</b>	<b>100,00</b>	<b>1</b>	<b>100,00</b>	<b>28 353</b>	<b>N/S</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			12 285	43,33	6 581	N/S	5 704	86,67
Impôts, taxes et versements assimilés			1 212	4,27	2 743	N/S	-1 531	-55,80
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations					27 500	N/S	-27 500	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>13 497</b>	<b>47,60</b>	<b>36 824</b>	<b>N/S</b>	<b>-23 327</b>	<b>-63,34</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>14 857</b>	<b>52,40</b>	<b>-36 823</b>	<b>N/S</b>	<b>51 680</b>	<b>140,35</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			37 287	131,51	26 086	N/S	11 201	42,94
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>37 287</b>	<b>131,51</b>	<b>26 086</b>	<b>N/S</b>	<b>11 201</b>	<b>42,94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-37 287</b>	<b>-131,50</b>	<b>-26 086</b>	<b>N/S</b>	<b>-11 201</b>	<b>-42,93</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-22 430</b>	<b>-79,10</b>	<b>-62 910</b>	<b>N/S</b>	<b>40 480</b>	<b>64,35</b>

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/01/2019 au 30/06/2020 (18 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (18 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 721 491	N/S	10 190	N/S	1 711 301	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	27 500	96,99			27 500	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 748 991</b>	N/S	<b>10 190</b>	N/S	<b>1 738 801</b>	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 990	35,23	110	N/S	9 880	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	54 987	193,93			54 987	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>64 977</b>	229,16	<b>110</b>	N/S	<b>64 867</b>	N/S
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 684 014</b>	N/S	<b>10 080</b>	N/S	<b>1 673 934</b>	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	85 228	300,59			85 228	N/S
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 777 346</b>	N/S	<b>10 191</b>	N/S	<b>1 767 155</b>	N/S
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>200 989</b>	708,86	<b>63 021</b>	N/S	<b>137 968</b>	218,92
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 576 356</b>	N/S	<b>-52 829</b>	N/S	<b>1 629 185</b>	N/S
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**2R IMMO**

2839 AV DE LA RESISTANCE  
VILLA LE CAP

83000 TOULON

**ANNEXES**

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 30/06/2020

édité le 04/12/2020

  
**Sas 2 R IMMO**  
2839 Avenue de la Résistance  
83000 TOULON

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 18 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 023 830,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 576 356,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/12/2020 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'a pas eu d'effet significatif sur l'activité de l'entreprise.

**2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Notre société bénéficiait d'un plan de sauvegarde jusqu'au 17/12/2019, date à laquelle notre dette a été soldée et la clôture de ce plan constatée. Le solde du compte constatant la dette liée à ce plan de sauvegarde a entraîné un produit exceptionnel de 69 578 €

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 13 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	56 800		56 787	13
Immobilisations financières				
TOTAL	56 800		56 787	13

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	29 300		29 300	
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	29 300		29 300	

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Parkings tvn	13	0	13	Non amortiss.
TOTAL	13	0	13	

## 3.2 - Etat des créances = 2 023 818 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 023 818	2 023 818	
TOTAL	2 023 818	2 023 818	

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	100,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	100,00	40 000

## 4.2 - Etat des dettes = 2 478 868 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	38 637	38 637		
Dettes financières diverses	1 945 765	1 945 765		
Fournisseurs	48 040	48 040		
Dettes fiscales & sociales	434 396	434 396		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 030	12 030		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 478 868	2 478 868		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 19 422 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 392
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	12 030
TOTAL	19 422

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les produits exceptionnels comprennent pour un montant global de 1 651 270 € des produits issus de conventions de rémunérations conclues avec des sociétés du groupe.

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**6.2 - Autres informations complémentaires**

Le poste "Emprunts et dettes financières diverses" inclut une dette auprès d'un associé personne morale d'un montant de 1 945 765 €

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges à payer = 19 422 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	7 392
Fournis.fact.non parvenue( 408100 )	7 392
Autres dettes :	12 030
Debit.cred.div.char.a pay( 468600 )	12 030
TOTAL	19 422

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2020 18 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
b ) Nombre d'actions émises	400	400	400	400	400
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes				27 500	27 500
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 634 084	-25 329	-41 423	-5 366	-60 100
c ) Impôt sur les bénéfices	85 228				
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 548 856	-25 329	-41 423	-5 366	-60 100
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 576 356	-52 829	-41 423	108 679	-60 100
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 872	-63	-104	-13	-150
b ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3 941	-132	-104	272	-150
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale					24 000
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					9 160

Observations complémentaires

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet G.D. Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2R IMMO,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 023 831
Chiffre d'affaires hors taxes	
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	1 576 356

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour G.D. Conseil  
Fait à TOULON le 04/12/2020

## **2R IMMO**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 40 000,00 Euros

**Siège social** : 2839 AV DE LA RESISTANCE

VILLA LE CAP

83000 TOULON

**R.C.S** : 440 737 955 TOULON

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2021**

Le 15/06/2021,  
à 18h,

Les associés de la société **2R IMMO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

B-CONSULTING, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur ANDRE REBOUL, préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés et du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses.



Le Président donne lecture :

- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n°1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les commentaires du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 1 576 356,15 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n°2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2020 faisant ressortir un bénéfice de 1 576 356,15 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -2 071 393,56 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -495 037,41 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -495 037,41 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 576 356,15 Euros. Il passera ainsi de -2 071 393,56 Euros, à la somme de -495 037,41 Euros après affectation.

#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n°3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

#### **Résolution n°4**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr André REBOUL et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Mr André REBOUL concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

#### **Résolution n°5**

L'assemblée générale constate que les mandats de B-Consulting, commissaire aux comptes titulaire et AGALEX, commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020.

Constatant qu'il résulte des dispositions de la loi PACTE et de celles du décret du 24 Mai 2019 fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes, que la société n'a plus l'obligation de désigner un commissaire aux comptes, l'assemblée décide en conséquence de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution n°6**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Le Président**



Sas 2 R IMMO  
2839, Avenue de la Résistance  
83000 TOULON

## **2R IMMO**

S.A.S. au capital de 40 000,00 Euros  
Siège social : 2839 AV DE LA RESISTANCE  
VILLA LE CAP  
83000 TOULON  
R.C.S : 440 737 955 TOULON

---

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2021** **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2020**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée décide d'affecter un bénéfice de 1 576 356,15 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 576 356,15 Euros. Il passera ainsi de -2 071 393,56 Euros, à la somme de -495 037,41 Euros après affectation.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président



**Sas 2 R IMMO**  
2839 Avenue de la Résistance  
83000 TOULON



**B. CONSULTING.**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

**SAS 2 R IMMO**

2839 Avenue de La Résistance

Villa Le Cap

83000 TOULON

RCS TOULON : 440.737.955

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS AU 30/06/2020  
(Du 01/01/2019 au 30/06/2020)**

583 Avenue des Bousquets - 83390 CUERS - Tél: 04 94 13 52 14 - email: jborg@b-consultingexpert.fr

SARL au capital de 14680 € - SIRET 479 036 279 00020 - NAF 6920 Z - TVA intracommunautaire 144 790 36 279

[www.b-consultingexpert.fr](http://www.b-consultingexpert.fr)



**B. CONSULTING.**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

**SAS 2 R IMMO**  
**2839 Avenue de la Résistance**  
**Villa Le Cap**  
**83000 TOULON**

**RCS TOULON 440.737.955**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30/06/2020

---

Aux Associés de la SAS 2 R IMMO,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 26/06/2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 2 R IMMO relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 30/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2 R IMMO à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

583 Avenue des Bousquets - 83390 CUERS - Tél: 04 94 13 52 14 - email: jborg@b-consultingexpert.fr

SARL au capital de 14680 € - SIRET 479 036 279 00020 - NAF 6920 Z - TVA intracommunautaire 144 790 36 279

[www.b-consultingexpert.fr](http://www.b-consultingexpert.fr)

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la Note de l'Annexe « Autres éléments significatifs COVID 19 », concernant la crise sanitaire et sur le point « Autres éléments significatifs » concernant le solde du plan de sauvegarde au 17/09/2019.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Risque identifié :**

Comme indiqué dans la note de l'Annexe relative aux « Autres informations relatives au compte de résultat », un montant global de 1.651.270 euros a été porté en produits exceptionnels et sont issus de rémunérations conclues entre sociétés du groupe.

Compte tenu de la nature de ces rémunérations commerciales et de ces montants, nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier ces conventions.
- Prendre connaissance de ces conventions.
- Vérifier qu'elles étaient fondées sur des transactions effectuées (vente de locaux notamment).
- Contrôler leur transcription en comptabilité pour les valeurs prévues à ces conventions.
- Tester l'efficacité des contrôles clés.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

583 Avenue des Bousquets - 83390 CUERS - Tél: 04 94 13 52 14 - email: jborg@b-consultingexpert.fr

SARL au capital de 14680 € - SIRET 479 036 279 00020 - NAF 6920 Z - TVA intracommunautaire 144 790 36 279



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cuers  
Le 31/05/2021

**SARL B. CONSULTING**  
**Gilbert BORG**  
Commissaire aux Comptes

583 Avenue des Bousquets - 83390 CUERS - Tél: 04 94 13 52 14 - email: jborg@b-consultingexpert.fr

SARL au capital de 14680 € - SIRET 479 036 279 00020 - NAF 6920 Z - TVA intracommunautaire 144 790 36 279